

FICHE PRODUIT RELATIVE AUX QUALITÉS & CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES



En application du décret 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets de l'article 13-I de la loi AGEC.

EMBALLAGES PRIMAIRES

FLACONS	TENEUR EN MATIÈRE RECYCLÉE	RECYCLABILITÉ	PRIMES ET PENALITÉS
DE CASTELLANE DEMI-SEC 750ML	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-
DE CASTELLANE BRUT 375ML - 750ML - 1.5L	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-
DE CASTELLANE ROSÉ 750ML	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-
DE CASTELLANE MILLESIMÉ 750ML	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-
JEANMAIRE DEMI-SEC 750ML	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-
JEANMAIRE BRUT 750ML	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-
JEANMAIRE ELYSÉE 750ML	Au moins 87% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-

EMBALLAGES SECONDAIRES

TYPE	TENEUR EN MATIÈRE RECYCLÉE	RECYCLABILITÉ	PRIMES ET PENALITÉS
ÉTUIS STANDARD	Au moins 66% de matières recyclées	Majoritairement recyclable	-